

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/8-A
31 août 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT— SOUDAN 6190.00

Aide aux filles et aux garçons scolarisés dans le primaire et aux filles scolarisées dans le secondaire

Nombre de bénéficiaires (moyenne)	335 000
Première année	301 310 (filles: 135 990 garçons: 165 320)
Deuxième année	334 930 (filles: 156 400 garçons: 178 530)
Troisième année	367 330 (filles: 179 850 garçons: 187 480)
Durée du projet	Trois ans

Coût (dollars E.-U.)

Coût des produits alimentaires pour le PAM	10 486 820
Coût total pour le PAM	20 363 706
Coût total pour le gouvernement	5 200 000
Contribution totale des communautés	1 500 000

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. M. Zejjari tel.: 066513-2201

Conseiller pour le développement,
OSA: M. M. Sharif tel.: 066513-2235

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Soudan, qui est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), est confronté à la pauvreté et à des problèmes d'accès aux vivres et autres produits de première nécessité, en particulier dans les zones rurales. Les Etats du Kordofan nord, du Darfour nord, du Darfour ouest, du Kordofan ouest, de la Mer Rouge et de Kassala, qui sont les zones cibles du PAM pour ce projet, sont les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Avec celle du sud du Soudan, touchée par la guerre, la population de ces Etats est la plus vulnérable sur le plan nutritionnel et, par conséquent, la plus à risque. Dans ces régions, la majorité des enfants scolarisés ont une alimentation insuffisante et mal équilibrée (principalement céréales/légumineuses, avec très peu de légumes ou de fruits frais). Dans les zones rurales, les élèves doivent souvent parcourir de longues distances à pied (deux à huit kilomètres) pour se rendre à l'école. En outre, ils arrivent généralement le ventre vide depuis la veille au soir, et ne mangent pas grand chose jusqu'à leur retour chez eux. Dans ces Etats, les taux de scolarisation dans le primaire sont très bas, surtout chez les filles, puisqu'ils tombent parfois à 22 pour cent, alors que la moyenne nationale est de 49,8 pour cent. En dehors des considérations alimentaires, un autre facteur important qui limite les taux d'inscription et de fréquentation scolaires, en particulier chez les filles, est le coût de la scolarité. Les familles doivent non seulement payer les frais d'inscription de chaque enfant, mais aussi contribuer aux diverses autres dépenses scolaires. Tout ceci représente une charge excessive pour une famille rurale moyenne ou une famille urbaine pauvre.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent projet porte sur l'objectif 2 (permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation). L'aide du PAM fournira un complément d'alimentation, sous forme de repas scolaires, aux garçons et aux filles qui fréquentent les écoles primaires et aux filles inscrites dans des pensionnats du primaire et du secondaire, ce qui contribuera à atténuer l'inégalité entre les garçons et les filles, dans le domaine de l'éducation.

Les repas scolaires soulageront la faim pendant la journée et inciteront les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Indirectement, ils constitueront aussi un transfert de revenu aux familles des élèves. En outre, le projet contribuera à promouvoir l'enseignement parmi la population nomade, des zones cibles. Il y a peu de chances que le gouvernement puisse atteindre son objectif d'assurer l'éducation pour tous d'ici l'an 2002, car il n'est pas en mesure d'allouer les crédits budgétaires requis au secteur de l'éducation. Toutefois les initiatives des communautés locales, l'intérêt qu'elles manifestent pour l'instruction primaire de leurs enfants, et leur désir d'améliorer les perspectives d'éducation des filles sont remarquables et méritent de continuer à être soutenus.

Le coût total de ce projet de trois ans, s'élèvera pour le PAM à 20 363 706 dollars, y compris le coût des produits alimentaires soit 10 486 820 dollars.

Projet de décision

Le Conseil approuve le projet Soudan 6190.00—Aide aux filles et aux garçons scolarisés dans le primaire et aux filles scolarisées dans le secondaire (WFP/EB.3/2000/8-A).



ANALYSE DES PROBLEMES

1. Le Soudan—qui est le plus grand pays d’Afrique et a une population estimée à 31 millions d’habitants—a acquis son indépendance en 1956. Depuis, il n’a connu que 11 ans de paix. Le bilan du conflit persistant est lourd: 1,9 million de morts, quatre millions de personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays (PDI) et 500 000 réfugiés. La situation a été exacerbée par la sécheresse récurrente, les inondations et la famine, la misère noire et la dégradation de l’environnement qui entraînent eux aussi des déplacements de populations. Le coût financier de la guerre civile et ses répercussions internationales, ont eu un impact négatif sur l’économie et limité les perspectives de développement. L’aide financière extérieure est tombée de 850 millions de dollars E.–U. par an en moyenne au début des années 90, à approximativement 74 millions de dollars à la fin des années 90. L’aide bilatérale sous forme de dons est quasi exclusivement de type humanitaire.
2. Le Soudan, qui est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), est aussi 142^{ème} sur la liste des 174 pays recensés par le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 1999. Le taux de mortalité infantile est de 73 pour 1 000 naissances vivantes; l’espérance de vie est estimée à 56 ans pour les femmes et à 53 ans pour les hommes. Selon l’enquête sur le travail et les migrations de 1990, 77,5 pour cent des ménages soudanais vivent au niveau ou en deçà du seuil de pauvreté. L’enquête de 1996 indiquait une incidence de la pauvreté encore plus élevée (90,5 pour cent). Le Darfour a supplanté le Kordofan, comme région la plus pauvre du nord du Soudan, avec 95 pour cent des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Le recensement de la population de 1993 indiquait que 22,6 pour cent des ménages vivant dans le nord étaient dirigés par une femme.
3. Au Soudan, l’accès à la nourriture et aux articles de première nécessité est difficile, en particulier dans les zones rurales. On estime que plus de 30 pour cent de la population totale dispose d’un apport alimentaire très inférieur aux besoins énergétiques minimaux. Les zones les plus pauvres et les plus exposées à l’insécurité alimentaire sont les régions du sud et les Etats du Darfour nord, du Kordofan ouest, du Kordofan nord et de la Mer Rouge. Les groupes les plus vulnérables du point de vue nutritionnel sont les personnes déplacées par la guerre, les victimes de la sécheresse, les nomades et les habitants des zones rurales éloignées. L’enquête nationale réalisée en 1997 par le Département de la nutrition a révélé des taux de morbidité élevés chez les enfants de moins de cinq ans: environ 40 pour cent souffraient de diarrhée, 54 pour cent de malaria et 53 pour cent d’infections respiratoires. Dans les six zones cibles, le taux de dépérissement était supérieur à la moyenne nationale.
4. Les réformes du système fédéral mises en oeuvre depuis 1994—à la suite desquelles le nombre d’Etats est passé de neuf à 26—ont contribué à modifier la situation économique et financière des Etats et à exacerber les disparités, en particulier entre les Etats pauvres de l’ouest, et ceux du centre et de l’est, relativement plus riches. Depuis 1996, le rôle du gouvernement des Etats s’est progressivement élargi: ils sont maintenant chargés de percevoir les impôts, de générer des recettes et d’assurer certains services sociaux essentiels, comme les soins de santé et l’éducation de base. Ces réformes de grande portée ont transféré la charge financière de l’éducation de base qui incombait au gouvernement fédéral, aux gouvernements des Etats, aux conseils de district et aux conseils locaux.
5. Compte tenu de la répartition très inégale des ressources disponibles, certains Etats et conseils locaux ont été en mesure de s’acquitter de leurs obligations financières, alors que



- d'autres, en particulier dans l'ouest du pays, sont tellement démunis qu'ils n'arrivent pas à payer régulièrement les salaires des enseignants. Le gouvernement a informé la mission d'examen préalable PAM/UNESCO de novembre 1999, qu'il applique un programme de subventions en faveur des Etats et des conseils qui sont dans l'incapacité de dégager des recettes suffisantes pour couvrir leurs besoins. Il a ajouté que des recettes supplémentaires provenant des exportations de pétrole allaient lui permettre d'augmenter son budget de développement et, donc, de réorienter des ressources vers les Etats les plus pauvres.
6. Le gouvernement a pris l'engagement, énoncé dans la stratégie nationale intégrée pour la décennie 1992–2002, de garantir une éducation de base à tous les enfants de six à 13 ans. Il compte atteindre cet objectif en développant l'enseignement de base, préscolaire et non scolaire. De plus, il a pour politique de mettre davantage l'accent sur les groupes vulnérables, à savoir les filles et les enfants nomades, déplacés et handicapés. Cependant, compte tenu des contraintes humaines et financières, la réalisation de ces objectifs universels reste très difficile, même s'ils reflètent les aspirations du gouvernement.
 7. Le taux global de scolarisation dans le primaire est actuellement de 57 pour cent: 49 pour cent pour les filles et 65 pour cent pour les garçons. Toutefois, dans quelques Etats, comme ceux de la Mer Rouge, du Kordofan nord, du Kordofan ouest, du Darfour nord et du Darfour ouest, les taux globaux sont en moyenne de 30 pour cent et les taux de scolarisation des filles varient entre 22 et 50 pour cent. Les principaux facteurs limitant la scolarisation des filles sont le coût de la scolarité, la mentalité des parents, les longs trajets et certains facteurs sociologiques, comme le mariage précoce.
 8. Les Etats ciblés par le projet sont parmi les plus démunis du pays. Les services d'éducation de base sont au bord de la faillite, car les fonds qui leur étaient alloués dans le passé étaient très insuffisants. La mission d'examen préalable a jugé encourageant l'engagement des communautés en faveur de l'éducation, en particulier celle des filles. Les écoles sont dans une large mesure soutenues par les communautés qui fournissent des fonds, des biens et des services pour aider le personnel enseignant et les écoles. Les communautés sont déjà extrêmement pauvres et accablées de charges; elles ont donc besoin d'un appui externe pour que leurs enfants puissent continuer à aller à l'école.
 9. Avant la fermeture des internats d'enseignement primaire en 1995/96, le taux d'abandon scolaire entre la cinquième et la huitième ou dernière année était de l'ordre de 25 pour cent pour les filles dans les zones rurales. Par la suite, dans quelques écoles, ce taux a atteint 50 pour cent. Le nombre de garçons qui abandonnent leurs études est élevé dans les Etats de la Mer Rouge, du Kordofan ouest et du Darfour ouest, car ils doivent remplacer d'autres hommes pour cultiver la terre et s'occuper des troupeaux, ou se mettre à la recherche d'un autre emploi pour contribuer à faire vivre leur famille. En raison de la proximité des zones où sévissent les conflits, le taux de mobilisation des hommes adultes dans l'armée est également élevé dans ces Etats, ce qui incite les plus jeunes à quitter l'école pour se mettre à travailler.
 10. Environ 22 000 enfants nomades, dont 34 pour cent seulement de filles, sont inscrits dans les écoles du Kordofan et du Darfour. Les taux de fréquentation des enfants nomades sont plus bas que ceux du reste de la population d'âge scolaire car leurs familles sont obligées de se déplacer pour chercher de l'eau et des pâturages, ou pour des raisons de sécurité. Le gouvernement du Darfour nord compte construire des internats ou utiliser les installations existantes pour permettre aux enfants nomades de terminer le cycle d'études primaires. Il a demandé au PAM de fournir un appui, sous forme de repas scolaires.
 11. L'aide du PAM a largement contribué à atténuer les disparités entre les garçons et les filles. Dans le cadre du projet Soudan 531.03—“Aide aux élèves des écoles primaires”, le nombre d'écoles de filles est passé de 478 à 521, soit une augmentation de neuf pour



cent sur les trois ans du projet (1996–1999). Le gouvernement s'est engagé à accroître le taux de scolarisation des filles. Le Ministère de l'éducation a animé des campagnes de sensibilisation dans les Etats, les provinces et les communautés locales, pour expliquer les mérites de l'éducation aux parents et les presser d'envoyer leurs filles à l'école. Le PAM a contribué de manière notable à cet effort en fournissant des rations alimentaires pour calmer la faim des élèves dans l'immédiat, et en construisant deux salles de classe et une latrine dans chacune des 75 écoles de filles ciblées. Une aide supplémentaire est nécessaire pour accroître le taux de scolarisation des filles et éviter qu'elles n'abandonnent l'école après la quatrième année du primaire. La mission d'examen préalable a constaté que la fourniture de repas scolaires et de fonds pour les matériaux nécessaires à la construction des latrines des écoles de filles et pour les campagnes de promotion—plus la forte motivation du gouvernement et des communautés à l'égard de l'instruction des filles—représentaient des incitations suffisantes pour promouvoir l'éducation des filles, de sorte qu'il était inutile de fournir d'autres incitations spéciales comme des rations alimentaires à emporter réservées aux filles.

12. Le gouvernement et les autorités locales ont demandé au PAM de favoriser l'éducation des filles dans des zones conservatrices et démunies, en soutenant les internats pour filles du cycle secondaire. Dans les zones visées, les écoles secondaires sont peu nombreuses et doivent avoir des installations d'internat pour héberger les enfants dispersés dans les campagnes. On a constaté que les parents étaient disposés à envoyer leurs filles à l'école secondaire, à condition que leur sécurité et leur protection soit assurées. Pourtant, de nombreux parents ruraux y renoncent, faute de pouvoir fournir de la nourriture à leurs enfants. Pour promouvoir la continuité de l'éducation des filles dans les communautés pauvres, la mission d'examen préalable a recommandé que le PAM soutienne les internats d'enseignement secondaire pour filles, au moins dans le cadre d'activités pilotes. Le projet proposé vise non seulement à encourager la scolarisation des filles, mais aussi à réduire leurs taux d'abandon en cours d'étude, qui sont relativement élevés dans les plus grandes classes du primaire et dans le secondaire.

Aide antérieure du PAM

13. Le PAM est associé au projet depuis 1969, année où le projet Soudan 531—"Assistance à l'enseignement primaire, secondaire et professionnel" a été lancé, avec une aide alimentaire évaluée à 37,6 millions de dollars. Le projet a été élargi en 1976 (Elarg.1—Alimentation scolaire), en 1989 (Elarg.2—Aide aux internats de l'enseignement primaire et secondaire) et en 1996 (Elarg.3—Aide aux élèves des écoles primaires). Le nombre de bénéficiaires a varié de 180 000 à 500 000. Le projet d'origine et les élargissements 1 et 2 ont apporté une aide aux élèves des internats et aux externes.
14. Le troisième élargissement a été recentré sur l'enseignement primaire, privilégiant l'éducation des filles dans les zones les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Ses principaux objectifs étaient de contribuer à accroître et à stabiliser la fréquentation de l'école primaire, en particulier chez les filles; d'améliorer la capacité de concentration en soulageant la faim dans l'immédiat et de contribuer à réduire les disparités entre les deux sexes en améliorant les installations scolaires pour filles. Le projet a démarré en 1996, touchant un effectif moyen de 230 000 élèves dans 12 provinces de cinq Etats des régions du Kordofan, du Darfour et de la Mer Rouge. Il a contribué dans une large mesure à augmenter le taux de scolarisation de la population d'âge scolaire dans les zones ciblées. Entre le lancement du projet en 1996/97 et 1999/2000, les taux de fréquentation des filles et des garçons ont respectivement augmenté de 117 et de 68 pour cent, ce qui a fait monter le rapport filles/garçons à 44 pour cent (contre 38 auparavant).



15. La fourniture de repas scolaires, la construction de salles de classes et de latrines pour les filles, soutenues par le PAM, et les campagnes de sensibilisation menées par des services locaux du Ministère de l'éducation auprès des communautés ont eu un impact extrêmement positif sur l'instruction des filles, dont les taux de scolarisation ont plus que doublé dans les zones visées. Le nombre de filles effectivement scolarisées, qui était de 84 601 en 1996/97 est passé à 183 456 en 1999/2000. Les nouvelles inscriptions ont réduit l'écart entre garçons et filles. Le taux moyen d'abandon scolaire des filles a chuté de 71 à 38 pour cent.
16. Grâce aux rations du PAM, tous les enfants qui fréquentent l'école dans les provinces visées sont nourris, ce qui accroît leur capacité d'apprentissage et leur permet de prendre une part active aux activités scolaires. Les rations allègent aussi un peu le fardeau économique des parents. L'assortiment alimentaire journalier est évalué, sur la base des prix locaux, à 53,3 LSd (0,34 dollar) par élève, ce qui représente un transfert de revenu mensuel de 1 333 LSd (8,50 dollars) aux familles. Le 30 septembre 1999, le PAM avait livré 19 258 tonnes de produits alimentaires, soit 69,8 pour cent de son engagement, et mis à disposition des fonds pour l'achat de matériaux en vue de la remise en état et la construction de 75 salles de classe et de latrines dans les écoles de filles. De surcroît, il a fourni cinq véhicules au Ministère de l'éducation pour renforcer le suivi et la mise en oeuvre du projet, et offert aux écoles des ustensiles de cuisine, d'une valeur de 100 000 dollars.

OBJECTIFS ET RESULTATS DU PROJET

Objectif à long terme

17. L'objectif à long terme du projet est de soutenir la politique d'éducation du gouvernement et les efforts que font les communautés locales pour améliorer la sécurité alimentaire, la qualité de l'enseignement et le niveau d'instruction des élèves du primaire et du secondaire, en particulier des filles.

Objectifs immédiats

18. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants:
 - améliorer la sécurité alimentaire et soulager dans l'immédiat la faim des garçons et des filles qui fréquentent les écoles primaires, et des filles inscrites dans des internats du secondaire, de manière à accroître leur capacité de concentration et d'assimilation;
 - soutenir les efforts visant à augmenter et à stabiliser la fréquentation des écoles primaires et secondaires;
 - contribuer à atténuer les disparités entre les sexes en ciblant l'action sur les zones où le taux de scolarisation des filles est bas, et en aidant tous les internats pour filles du primaire et du secondaire dans les zones visées, en faisant campagne pour l'éducation des filles, en particulier dans l'Etat de la Mer Rouge;
 - contribuer aux efforts de promotion de l'éducation, auprès des populations nomades, en particulier dans le Darfour nord.

Résultats

19. Les résultats du projet seront les suivants:



- dans les écoles primaires, un nombre approximatif de 301 300 élèves la première année, 334 900 la deuxième année et 367 300 la troisième année, recevra des rations alimentaires qui serviront à préparer un repas de midi;
- dans des internats d'enseignement primaire et secondaire, un nombre moyen d'environ 26 500 élèves par an, essentiellement des filles et quelques enfants nomades, recevront une ration alimentaire qui servira à préparer deux repas par jour;
- on escompte que le nombre de filles fréquentant l'école passera de 135 990 à environ 179 850 entre le début et la fin du projet, tandis que celui des garçons passera de 165 230 à 187 480. On prévoit que le pourcentage de filles par rapport aux garçons montera de 44 à 49 pour cent.

ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonctions

20. Le PAM fournira un complément d'alimentation, sous forme de repas scolaires, aux filles et aux garçons qui fréquentent des externats d'enseignement primaire et aux filles qui suivent les cours dans des internats d'enseignement primaire et secondaire. Les repas auront plusieurs fonctions: a) apporter un soutien nutritionnel pour soulager la faim pendant la journée; b) inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école; et c) indirectement, constituer un transfert de revenu aux familles des élèves.

Apports alimentaires et justification du choix des produits

21. L'assortiment alimentaire est choisi de façon à fournir une incitation adéquate, tant en tenant compte des habitudes alimentaires locales. Les bénéficiaires recevront des repas cuisinés pendant environ 200 jours par année scolaire. Les rations journalières individuelles servant à préparer les repas seront composées comme suit: pour les externats, 150 grammes de céréales, 30 grammes de pois, 20 grammes d'huile végétale enrichie en vitamine A et trois grammes de sel iodé; pour les internats, 400 grammes de céréales, 40 grammes de pois, 30 grammes d'huile végétale enrichie en vitamine A et cinq grammes de sel iodé. Le PAM fournit de l'huile végétale enrichie en vitamine A car l'avitaminose A est généralisée parmi les habitants des zones du projet, qui consomment très peu de fruits et de légumes.
22. Les valeurs nutritionnelles de ces rations sont les suivantes: 780 kilocalories, 24 grammes de protéines et 25 grammes de matières grasses pour les rations des externats; 1 700 kilocalories, 52,8 grammes de protéines et 37,6 grammes de matières grasses pour les rations des internats. Les rations des externats couvrent 31 pour cent des besoins énergétiques journaliers et 67 pour cent des besoins en protéines (coefficient de digestibilité de 85 pour cent) des enfants âgés de six à 13 ans. La ration journalière du PAM sera complétée par des légumes de production locale, comme le gombo, qui devraient être servis au moins trois fois par semaine.
23. La ration des internats (deux repas) fournit aux filles 70 pour cent de leurs besoins énergétiques journaliers et 100 pour cent de leurs besoins en protéines. Elle devrait être complétée au moins trois fois par semaine par un repas de légumes, qui sera fourni à titre de contribution par les conseils locaux, les comités communautaires et les comités de parents d'élèves.



STRATEGIE DU PROJET

Stratégie d'exécution

24. Depuis la réforme du système fédéral en 1994, les gouvernements des Etats sont responsables du soutien au secteur de l'éducation sur leurs territoires respectifs. Il leur incombe notamment de financer l'éducation de base, et de payer les salaires des enseignants. La participation des communautés devrait rester le point fort de l'exécution du projet. Les communautés ont constitué des comités communautaires (*lijan shabia*) et des comités de parents d'élèves (*lijan aaba*), au niveau des écoles et des villages. Elles contribuent en versant les droits de scolarité et en offrant des dons spéciaux, de sorte qu'elles couvrent presque toutes les dépenses scolaires, à l'exception des salaires des enseignants, des manuels et des rations du PAM. Leur contribution comprend l'entretien (et souvent la construction) des locaux scolaires, l'achat de matériel pédagogique, le complément des salaires des enseignants, la fourniture d'aliments complémentaires et de condiments pour les repas scolaires et le paiement des salaires des cuisiniers. Du fait de leur rôle crucial, les communautés sont des partenaires et des cofinanceurs essentiels du projet assisté par le PAM. Le projet a donc de bonnes chances d'être viable à long terme.

Critères de sélection

25. Le projet sera centré sur les zones géographiques en situation d'insécurité alimentaire chronique, identifiées par l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du bureau de pays. L'appui du PAM sera axé sur les groupes de bénéficiaires les plus vulnérables, sélectionnés sur la base des critères ci-après:
- niveau élevé d'insécurité alimentaire et de malnutrition chroniques;
 - faible taux de fréquentation scolaire des filles (moins de 40 pour cent);
 - enfants de familles nomades fréquentant des internats de l'enseignement primaire (jusqu'à la huitième et dernière année) dans les zones ciblées.
26. Six Etats et 16 provinces ont été sélectionnés pour recevoir l'aide du PAM, sur la base des critères mentionnés au paragraphe 25 ci-dessus.

Etats	Provinces
Mer Rouge	Tokar, Sinkat, Halayeb, Port Soudan-rural
Kordofan nord	Sodari, Bara et Um-Rowaba
Kordofan ouest	En-Nuhoud, Abyei, Es-Salam, El-Fula
Darfour nord	El-Fasher, Kutum, Um-Kadada
Darfour ouest	Geneina
Kassala	Hamashkoreb

Logistique

27. Les produits alimentaires proviennent de deux sources principales: certains sont expédiés de l'étranger (dons en nature, principalement légumes secs, huile et, le cas échéant, sel iodé) et livrés à Port Soudan; d'autres sont achetés sur place, principalement les céréales (sorgho et mil).



28. Le bureau de pays du PAM sera responsable des premiers transports de denrées, depuis Port Soudan pour les produits importés, et depuis Kosti, Gedaref, El Fasher et d'autres zones à excédent vivrier pour les produits achetés sur place, jusqu'aux entrepôts du projet dans les Etats; il sera aussi chargé de la gestion des magasins centraux à Port Soudan ou aux points d'achat locaux, en collaboration avec les autorités de gestion du projet.
29. Le Ministère de l'éducation s'occupera des formalités d'exonération et de dédouanement afin de garantir le déblocage rapide des denrées et leur acheminement vers les Etats. Le PAM mettra les produits alimentaires à la disposition du Ministère de l'éducation dans les magasins d'Etat. A partir de là, le ministère sera responsable du transport jusqu'aux provinces, puis jusqu'aux écoles.
30. Le PAM prendra à sa charge 75 pour cent des frais de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM), ce qui couvrira l'intégralité des frais de manutention et d'entreposage au port d'entrée ou aux points d'achat locaux, et de transport jusqu'aux Etats. La subvention pour frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) se montera à 117 dollars la tonne. Le gouvernement fédéral couvrira les 25 pour cent restants des frais de TTEM, principalement en finançant le transport des magasins d'Etat aux écoles.

Retrait progressif de l'aide

31. Le gouvernement est toujours résolu à assurer une éducation de base à tous les enfants âgés de six à 13 ans, grâce à l'élargissement des services d'enseignement de base, préscolaire et non scolaire. En outre, il s'est fixé pour politique de garantir l'égalité des chances dans le secteur de l'éducation, en privilégiant les groupes les plus vulnérables, à savoir les filles et les enfants nomades, déplacés et handicapés.
32. Les Etats ciblés comptent parmi les plus pauvres du pays, où les financements alloués aux services d'éducation de base sont très insuffisants. En dépit de leurs maigres ressources, l'engagement des communautés en faveur de l'éducation, en particulier des filles, est un important gage de viabilité à long terme pour le projet. En fournissant des fonds, des biens et des services à l'appui des enseignants et des écoles, les communautés prennent à leur charge une bonne partie du financement des écoles.

Bénéficiaires et avantages

33. Les bénéficiaires directs de l'aide du PAM sont des filles et des garçons qui fréquentent les écoles primaires et secondaires dans les zones sélectionnées. Tous les établissements primaires (externats et internats) et tous les internats pour filles du secondaire dans les provinces visées recevront une assistance. Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 301 310 élèves la première année, 334 930 la deuxième année, et 367 330 la troisième année du projet. On escompte qu'en trois ans, le nombre de filles bénéficiaires passera de 135 990 à environ 179 850, alors que pendant la même période, le nombre de garçons bénéficiaires devrait passer de 165 230 à 187 480. Toute la population des provinces visées bénéficiera indirectement du projet.
34. Les avantages escomptés des activités du projet sont l'amélioration de la sécurité alimentaire et du niveau d'instruction de la population ciblée. Les filles fréquentant les écoles assistées par le PAM bénéficieront aussi d'une amélioration de l'hygiène et des installations d'assainissement. On prévoit en outre que les campagnes de promotion soutenues par le PAM attireront plus de filles dans les écoles de l'Etat de la Mer Rouge.



Effets escomptés du projet sur les femmes

35. Le projet soutiendra l'enseignement primaire dans des Etats et provinces où les taux de scolarisation des filles sont relativement faibles. Il favorisera l'augmentation des inscriptions et de la fréquentation des filles dans les écoles primaires et une réduction des taux d'abandon en cours d'études. En assistant les internats du secondaire, le projet donnera la possibilité aux filles vivant en milieu rural ou issues de familles nomades de terminer le cycle d'études primaires. Ceci contribuera à atténuer les disparités liées au sexe entre zones rurales et zones urbaines. Le projet fera campagne pour que les filles poursuivent leurs études au-delà du primaire, ce qui améliorera leurs perspectives d'avenir et leur position sociale au sein de leurs communautés. En outre, il renforcera la participation des femmes aux comités communautaires et aux comités de parents d'élèves, grâce à des activités de promotion et de formation à la problématique hommes-femmes.

Appui au projet

36. Le Ministère des finances et de l'économie nationale aura la responsabilité générale de la coordination du projet et des orientations de politique. Le Ministère fédéral de l'éducation sera chargé de l'exécution proprement dite par l'entremise de ses organes décentralisés, à savoir les ministères de l'éducation des Etats et les directions de l'éducation dans les provinces et les municipalités. Les comités communautaires et les comités de parents d'élèves joueront un rôle crucial dans l'exécution du projet, au niveau des villages et des écoles. Ces comités seront chargés, avec les responsables des établissements, d'organiser les repas scolaires, de mobiliser des ressources sur place pour la préparation des repas, de payer les salaires des cuisiniers, de fournir des denrées complémentaires et les condiments et, le cas échéant, de créer des jardins scolaires. Ils couvriront aussi l'essentiel des frais de fonctionnement des écoles.
37. Au Ministère fédéral de l'éducation, une unité de gestion du projet, coiffée par un directeur national de projet, sera responsable de la supervision générale, du suivi et de l'établissement des rapports sur le projet au niveau national. L'unité de gestion opérera aux niveaux de la fédération, des Etats et des provinces. Dans les Etats, un bureau de l'alimentation scolaire sera établi, avec à sa tête un Directeur général de l'éducation. Celui-ci sera secondé par des inspecteurs qui se rendront dans les provinces et les écoles pour suivre le projet et en rendre compte.
38. Au niveau des provinces, un ou deux agents d'alimentation scolaire travailleront sous la supervision du directeur de l'éducation de la province et du responsable de l'alimentation scolaire au niveau de l'Etat. Dans chaque école, le responsable d'établissement sera chargé de l'exécution du projet. Le professeur responsable de l'économie familiale, de la nutrition et de l'hygiène supervisera la préparation des repas destinés aux enfants. Des cuisiniers seront engagés, mais les écoles seront encouragées à constituer des comités de l'alimentation, composés d'élèves, qui participeront par roulement à la préparation des repas et au service. Les élèves bénéficieront ainsi d'un enseignement pratique dans le domaine de l'hygiène alimentaire et de la nutrition.
39. Le projet renforcera sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies opérant dans le secteur de l'éducation, à savoir l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Compte tenu des graves difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés les gouvernements des Etats et les administrations locales, et de la situation du Soudan, qui fait partie des PMA, le PAM prendra à sa charge 75 pour cent des frais de TTEM du projet, soit au maximum 117 dollars la tonne. Le solde de 25 pour cent sera couvert par le Gouvernement fédéral.



Suivi et évaluation

40. Un système de suivi et d'évaluation a été mis en place pour le projet Soudan 513.03 qui est en cours d'exécution. Ce système suit les apports du projet, notamment en enregistrant les déplacements des denrées et l'utilisation des fonds alloués aux écoles de filles. Le projet rassemble aussi des données sur les taux d'inscription et d'abandon scolaires, mais ce suivi est irrégulier et peu fiable. Le suivi de l'avancement du projet vers la réalisation des objectifs fixés pourrait être amélioré. L'unité de gestion du projet, soutenue en cas de besoin par le département de la planification du Ministère fédéral de l'éducation et le bureau du PAM au Soudan, sera responsable du suivi global, de l'établissement des rapports sur le projet et l'utilisation de l'aide alimentaire du PAM. Il est proposé que le PAM alloue 50 000 dollars à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation permanents, qui comprendrait la formation du personnel de projet.
41. Les informations énumérées ci-après seront collectées tous les six mois pour contrôler l'avancement vers la réalisation des objectifs fixés:
- nombre de comités de parents d'élèves constitués et opérationnels;
 - nombre de femmes et d'hommes siégeant aux comités de parents d'élèves;
 - nombre de comités communautaires constitués et opérationnels;
 - nombre de femmes et d'hommes siégeant aux comités communautaires;
 - nombre de garçons et de filles inscrits à l'école, par classe et type d'établissement (primaire, secondaire, internat, externat);
 - nombre de garçons et de filles fréquentant l'école, par classe et type d'établissement;
 - nombre de garçons et de filles abandonnant leurs études, par classe et type d'établissement;
 - nombre de redoublants (garçons et filles), par classe et type d'établissement;
 - nombre de garçons et de filles reçus à l'examen de passage de la septième à la huitième année, par type d'établissement;
 - nombre de groupes de promotion des communautés locales constitués et opérationnels dans l'Etat de la Mer Rouge;
 - nombre de femmes et d'hommes participant à ces groupes;
 - degré d'impact des campagnes de promotion en faveur de l'éducation des filles;
 - contributions en espèces et en nature du gouvernement et des communautés.

FAISABILITE DU PROJET

Faisabilité technique

42. La faisabilité technique du projet proposé a été établie par la mission d'examen préalable de 1999. Le projet reposera principalement sur l'expérience acquise et les enseignements tirés de la phase actuelle et des phases antérieures du projet Soudan 531.03. Pendant la phase actuelle, les capacités locales de la gestion du projet ont été renforcées par un appui matériel et financier du PAM, dans les secteurs de la formation à la gestion de l'alimentation scolaire, de la logistique et de la sensibilisation à la problématique hommes-femmes.



Viabilité sociale

43. Bien que la pauvreté demeure une importante contrainte, le degré de sensibilisation des communautés au problème de l'éducation des filles est vraiment encourageant, surtout dans les Etats de l'ouest. Depuis l'examen officiel de la dernière phase du projet, on a observé un changement d'attitude positif de la population rurale vis-à-vis de l'instruction des filles, qui atténue l'effet des contraintes socio-culturelles traditionnelles, comme les mariages précoces.
44. Les gouvernements des Etats et les autorités locales ont conduit des campagnes de sensibilisation efficaces en faveur de l'éducation des filles, avec l'appui du Ministère fédéral de l'éducation. Le niveau de fréquentation scolaire, en particulier des filles, devrait être encore renforcé dans le cadre du projet proposé, qui est ciblé sur les zones les plus démunies. Il est proposé de prévoir une modeste allocation de 75 000 dollars du PAM pour soutenir les activités de promotion de l'éducation des femmes dans l'Etat de la Mer Rouge et, peut-être, dans les zones du Darfour nord occupées par des nomades, pour renforcer la prise de conscience des communautés. Ces fonds seront utilisés pour appuyer les campagnes de promotion de l'éducation des filles entreprises par les autorités locales, pour placarder des affiches dans les écoles et les villages concernés et pour assurer la communication par les médias, en particulier les radios locales.
45. Le projet est dans une large mesure un partenariat entre le PAM, le gouvernement et les communautés, puisqu'il est appuyé à des degrés divers par le gouvernement, aux différents échelons, et par les communautés. Ce partenariat sera consolidé grâce à un renforcement du suivi et de la supervision du PAM dans les Etats visés.

Durabilité

46. La durabilité du projet repose dans une large mesure sur la motivation des communautés et leur engagement de contribuer aux dépenses d'éducation de base, et sur le soutien du gouvernement. Dans les Etats de l'ouest, les communautés couvrent au moyen de leurs maigres ressources 70 pour cent des dépenses scolaires, qui comprennent les uniformes, la papeterie, les livres scolaires, la fourniture d'eau, le bois de feu, les salaires des cuisiniers, les condiments et, dans certains cas, le coût du transport des produits alimentaires du PAM des magasins d'Etat jusqu'aux écoles. Dans l'Etat de la Mer Rouge, les administrations locales et les communautés se partagent ces charges. La viabilité à long terme du projet a été considérablement améliorée. Les communautés et le gouvernement ont besoin d'un appui extérieur pour compléter leurs efforts.

RISQUES

47. **Problèmes budgétaires.** Les Etats et les provinces de l'ouest qui disposent de peu de ressources pourraient avoir du mal à dégager des fonds pour remplir leurs obligations financières au cas où les fonds du gouvernement fédéral ne seraient pas alloués ou débloqués. Les comités de parents d'élèves risquent d'être souvent obligés, malgré leurs maigres ressources, de prendre à leur charge au moins une partie des dépenses. Le PAM suivra de près les contributions en espèces et en nature des pouvoirs publics et des communautés.
48. **Stabilité du personnel du projet.** Ces dernières années, le personnel de gestion du projet a fréquemment changé, en particulier le directeur national de projet détaché par le Ministère fédéral de l'éducation. La gestion du projet a souffert de ce manque de stabilité. Cette question sera dûment abordée dans le plan d'opérations.



Effets dissuasifs, perturbation des marchés et dépendance

49. Les fournitures annuelles du PAM dans le cadre de ce projet s'élèveront à environ 12 156 tonnes de sorgho/mil, 1 470 tonnes d'huile végétale enrichie en vitamine A, 2 219 tonnes de légumineuses et 227 tonnes de sel iodé. Les livraisons annuelles de légumineuses représenteront une part insignifiante de la production et des importations annuelles moyennes. Il en sera de même pour l'huile végétale. Le sorgho et le mil seront probablement achetés sur place dans des zones à production excédentaire, de façon à encourager la production et la commercialisation locales de ces aliments de base.
50. On prévoit donc que les quantités de vivres fournies par le PAM amélioreront la consommation alimentaire des bénéficiaires et, compte tenu de la faiblesse relative des quantités importées, l'exécution du projet ne devrait entraîner aucun effet négatif sur la production et le commerce locaux.

Budget du projet

51. Le PAM fournira au total 36 467 tonnes de sorgho/mil, 6 657 tonnes de légumineuses, 4 412 tonnes d'huile végétale enrichie en vitamine A, et 682 tonnes de sel iodé, en trois ans. Le total des coûts opérationnels directs s'élève à 17,8 millions de dollars. Les coûts d'appui directs atteignent au total à 1,1 million de dollars et les coûts d'appui indirects à 1,47 million de dollars. Le coût total pour le PAM est de 20,36 millions de dollars et les contributions du gouvernement et des communautés sont respectivement estimées à 5,2 et 1,5 millions de dollars. Le budget détaillé est présenté aux annexes I et II.

Coordination et consultation

52. La proposition de projet a été formulée par le bureau de pays, en consultation avec le Ministère de l'éducation à l'échelon de la fédération et des Etats, et avec les autorités de gestion du projet Soudan 531.03. Une mission conduite par des fonctionnaires du siège du PAM, avec la participation de l'UNESCO a procédé à l'examen préalable. Comme on l'a expliqué au paragraphe 1, l'aide extérieure au développement du Soudan a connu une forte diminution ces dernières années. En dehors de l'aide du PAM, l'assistance à l'éducation de base a principalement été fournie par l'UNICEF et, dans une mesure limitée, par l'OMS.
53. L'UNICEF soutient l'éducation de base, en assurant la formation des enseignants (environ 17 000 par an), ce qui est fondamental pour améliorer la qualité de l'enseignement de base, même si cette aide est très inférieure aux besoins. Il soutient également un programme de promotion de l'éducation de base des enfants nomades dans le Darfour nord, dans le cadre d'écoles mobiles à enseignant unique pour quatre classes. L'UNICEF fournit des tentes et du matériel pédagogique et assure la formation des enseignants. Le gouvernement paye les salaires des enseignants alors que les communautés nomades couvrent tous les autres coûts, notamment les primes aux enseignants (payées en têtes de chèvres laitières), les aliments pour les enfants, le transport à dos de chameau et l'achat de manuels et d'autres matériels scolaires.
54. L'incapacité des enfants nomades à poursuivre leurs études primaires au-delà de la quatrième année et le risque qu'ils oublient ce qu'ils ont appris (lire, écrire et compter) suscitent des préoccupations. Le gouvernement a l'intention de construire de nouveaux internats ou de loger les enfants nomades dans les internats existants. La proposition pourrait être soutenue par l'UNICEF. Il est suggéré que le PAM apporte un soutien aux internats pour enfants nomades, au moins à titre pilote.
55. L'OMS a accepté d'introduire un cours d'éducation sanitaire et nutritionnelle dans le programme scolaire des établissements du primaire assistés par le PAM, en collaboration



avec le Département de l'éducation nutritionnelle et des jardins scolaires du Ministère de l'éducation. A cette fin, les bureaux de pays du PAM et de l'OMS ont signé une lettre d'entente en septembre 1999.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

56. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛT POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Sorgho/mil	36 467	170	6 199
– Légumineuses	6 657	230	1 530
– Huile végétale (enrichie en vitamine A)	4 412	600	2 647
– Sel iodé	682	160	109 120
Total produits	48 218		10 483
Transport extérieur			921 930
Transport terrestre			
TIEM		117	5 640
Total TTEM			5 640
Autres coûts opérationnels directs			750 000
Total, coûts opérationnels directs			17 803
B. Total, coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			1 090 000
C. Coûts d'appui indirects			1 470 000
COÛT TOTAL POUR LE PAM			20 363 000

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Dépenses de personnel**

Personnel international	396 000
Consultants internationaux et SSA	58 000
Personnel local et temporaire	252 000
Total partiel	706 000

Services d'appui technique

Suivi et évaluation du projet par le PAM	50 000
Formation	48 000
Total partiel	98 000

Voyages et indemnités journalières de subsistance

Voyages forfaitaires	30 000
Déplacements intérieurs	30 000
Total partiel	60 000

Dépenses de bureau

Location des locaux	70 000
Services collectifs	5 000
Communications	11 000
Fournitures de bureau	5 000
Réparation et entretien du matériel	5 000
Total partiel	96 000

Véhicules

Carburant et entretien	25 000
Total partiel	25 000

Matériel

Véhicules	75 000
Équipement informatique	10 000
Total partiel	85 000

Divers

Sécurité	20 000
Total partiel	20 000

TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	1 090 000
--	------------------



LISTE DE SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
OMS	Organisation mondiale de la santé
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

